

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juillet 2019

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : BUCHAUT Romain – POLASTRO Maryse - GOMEZ André - VANPARYS Odette (Adjoints)  
BELOTTI Michel – ROUANET Christian – RUIZ Patrice – GOMEZ Jacqueline

M. AZZARO Pascal donne pouvoir à M. PIZOT Roger  
Mme COQUET Karine donne pouvoir à Mme POLSATRO Maryse

**Absents excusés** : CASTRO Michèle - BENLAKHLEF Omar – GACON Elisabeth -

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

Un sujet n'est pas à l'ordre du jour, le Conseil Accepte de les traiter

## 1. **Demandes de Subvention à la DRAC – Conservation des Monuments Historiques – Travaux Conservation « Retable de la Pietà de l'Eglise (Phase 2) » et « Groupement sculpté de la Pietà de l'Eglise (Phase 2).**

Pour la poursuite des travaux de restauration du retable de la piéta et du groupement sculpté de la Pietà (phase 2), il convient de solliciter de nouvelles subventions auprès de la DRAC.

Après avoir pris connaissance des dossiers et montant des travaux ( 46 109 € et 12546 €) , à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible ( 45 %) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la Conservation des Monuments Historiques.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi de ce dossier.

## 2. **Approbation de la Convention « Provence en Scène » 2019 – 2020**

Après avoir pris connaissance de la convention présentée « PROVENCE EN SCENE » (anciennement dénommée Saison 13) à conclure avec le Département, l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de **la convention 2019/2020** à passer avec le Département pour le dispositif « **Provence en Scène** ».
- **AURORISE** Mr le Maire à signer ladite convention.

## 3. **Admission de créances en non-valeur sur le Budget Communal**

Après avoir pris connaissance des états d'admission de non-valeur présentés par la Trésorerie, et du caractère irrécouvrable de ces créances, l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des listes N°3533770231 et 3643930531 présentés par la Trésorerie Aix Municipale et Campagne.
- **DIT Que** le montant respectif de ces non-valeurs s'élève à la somme de **750.67 € (Liste N° 3533770231)** et **2 938.84 € (Liste N° 3643930531)**.

- **DIT Que** ces sommes seront imputées en dépense au Budget de l'exercice à l'article 6541 « créances en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

#### **4. Modification des Tarifs et du Règlement Intérieur de la Cantine et Garderie**

Pour la bonne organisation des services de la Cantine et de la Garderie, il convient de revoir le règlement intérieur et les tarifs des services.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes modifiés du **règlement intérieur** pour l'accueil périscolaire, la garderie du mercredi et la restauration collective qui sera communiqué aux familles.
- **DECIDE de modifier les tarifs suivants :**  
L'accueil périscolaire :     matin : 1 €  
                                                       Soir : 3 €

#### **5. Transports Scolaires Métropolitain 2019-2020 – Participation de la Commune (CCAS)**

Mr le Maire propose la reconduction de la participation que l'on appliquait les années précédentes, à savoir une prise en **charge à hauteur de 50 % du tarif des transports scolaires pour les enfants de la Commune**. Cette participation s'applique sur les tarifs votés par Le Conseil Métropolitain du 28/06/2018 de 2018 à 2021.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE de participer à hauteur de 50 % de la part des familles sur les tarifs de transports scolaires métropolitains applicables (même avec réduction) comme suit jusqu'en 2021 :**
  - **50 % sur Pass Scolaire sans et avec RTM**
  - **50 % sur Pass Cartreize sans et avec RTM**
- **Dit que le montant de la participation communale sera prise en charge sur le Budget du CCAS à l'article 6248 « Frais de transport divers »**

#### **6. Transports Scolaires de la Région « Pass Zou » - Participation de la Commune (CCAS)**

La Région a instauré un tarif unique de 110 € pour les transports régionaux « Le PASS ZOU ! Etudes » du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Comme pour les transports métropolitains, Mr le Maire propose une participation de la Commune **à hauteur de 50 % du tarif pour les enfants de la Commune**.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **DECIDE de participer à hauteur de 50 % de la part des familles sur les tarifs de transports scolaires régionaux « PASS ZOU ! Etudes » à 110 € (tarif plein).**
- **DIT QUE la Commune procédera au remboursement directement aux familles courant septembre (sur justificatifs) par l'émission d'un mandat.**
- **Dit que le montant de la participation communale sera prise en charge sur le Budget du CCAS à l'article 6248 « Frais de transport divers »**

#### **7. Modification du Tableau des Effectifs – Création de postes (Gardien Brigadier et Adjoint d'Animation)**

En vue de 2 recrutements par voie de mutation, d'une Police Municipale et d'un Adjoint d'Animation pour la Garderie, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour créer leur grade d'origine,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil

- **DECIDE la création des 2 postes pour recrutement par voie de mutation (suite à départ) dans le tableau des effectifs :**
- Filière Police – Catégorie C
  - 1 poste de Gardien-Brigadier
- Filière Animation – Catégorie C
  - 1 poste d'Adjoint Territorial d'Animation

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi modifié.

**8. Modification du Régime Indemnitare RIFSEEP (Filière Animation)**

Suite à la délibération adoptée pour le régime indemnitaire RIFSEEP en Décembre 2017, il convient de rajouter la filière animation à la délibération,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ADOPTE** toutes les dispositions telles que présentées
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération et notamment du versement du montant du régime indemnitaires dans la limite des plafonds maximum fixés par le Conseil Municipal par cadre d'emplois et par groupe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.